



**Par dépôt électronique, courriel et poste**

Le 21 novembre 2018

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2020  
Votre dossier : R-4096-2019  
Notre dossier : R055967 YF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») donne suite à la lettre de la Régie de l'énergie (la « Régie ») du 19 novembre 2019 concernant la planification de l'audience du dossier décrit en rubrique.

**1. Contexte**

Le Transporteur souligne que la décision D-2019-118 définit les sujets qui seront examinés dans la présente demande.

La Régie réserve la période du 4 au 13 décembre 2019 pour l'audience sur le volet tarifaire. Le Transporteur entend collaborer avec la Régie et les intervenants afin que cette audience soit terminée dans le délai prescrit.

Le Transporteur précise que les informations relatives à la composition des panels, aux dates et aux délais sont fournies à titre indicatif et donc sujettes à changement.

**2. Thèmes et témoins**

Le Transporteur compte présenter trois (3) panels de témoins qui traiteront des sujets identifiés ci-après et qui seront constitués des personnes suivantes :

- Panel 1 – Demande tarifaire 2020 du Transporteur (HQT-1, HQT-2, HQT-3, HQT-4, HQT-5, HQT-6 et pièces complémentaires)
  - Marco Vézina, directeur – Planification financière et partenariat d'affaires – HQT, Direction financière et du risque
  - Steve Chagnon, directeur – Expertise et soutien opérationnel
  - Marie-Josée Roby, directrice – Gestion des actifs
  - Benoît Delourme, chef – Innovation technologique et évolution du réseau
  - Marc-Antoine Roy, chef – Orientation et expertise en contrôle du réseau
  - Stéphane Verret, directeur – Commercialisation et affaires réglementaires
  
- Panel 2 – Taux de pertes de transport (HQT-6, Document 1.1 et pièces complémentaires)
  - Marc-Antoine Roy, chef – Orientation et expertise en contrôle du réseau
  - Francois Anctil, chef – Prévisions de contrôle du réseau
  - Benoît Delourme, chef – Innovation technologique et évolution du réseau
  - Jacques Prévost, chercheur, Contrôle et gestion de réseau (IREQ)
  - Francois Miralles, chercheur, Sciences de données et calcul haute performance (IREQ)
  - Wahiba Salhi, chef – Affaires réglementaires et tarifaires
  
- Panel 3 – Écarts de réception (HQT-7, HQT-9 annexe 4 des Tarifs et conditions et pièces complémentaires)
  - Sophie Paquette, chef – Commercialisation des services de transport
  - Wahiba Salhi, chef – Affaires réglementaires et tarifaires
  - Simon Bergevin, directeur – Parquet transactions énergétiques (HQP)
  - Sylvie Racine, déléguée commerciale principale, Planification et expertise (HQP)

Le Transporteur prévoit une période d'environ quarante-cinq (45) minutes pour chacun des panels pour leurs présentations.

### **3. Contre-interrogatoires des intervenants**

Le Transporteur prévoit une période d'environ quinze (15) minutes par intervenant pour les contre-interroger. Cette période pourrait être ajustée selon le déroulement de l'audience.

Le Producteur prévoit une période d'environ quinze (15) minutes afin de contre-interroger BRTM, le RNCREQ ainsi que leurs experts. Cette période pourrait être ajustée selon le déroulement de l'audience.

### **4. Argumentation**

Le Transporteur envisage une période d'environ soixante (60) minutes.

Le Producteur envisage une période d'environ quinze (15) minutes.

## 5. Moyens préliminaires

Le Transporteur a récemment reçu les preuves des intervenants et des analyses sont toujours en cours à cet égard. Au plus tard le 28 novembre 2019, le Transporteur indiquera s'il présentera des moyens préliminaires. Selon le cas, un exposé des moyens préliminaires sera déposé à la Régie dans ce même délai.

## 6. Huis clos

Le Transporteur ainsi que le Producteur ne prévoient pas requérir un huis clos. Ils sont en accord avec la procédure écrite envisagée par la Régie advenant qu'un intervenant souhaite la tenue d'un huis clos.

Le Panel 3 témoignera à ce sujet.

## 7. Participation du Producteur

Les représentants du Producteurs sont identifiés ci-dessus.

Ils seront assistés par Me Stéphanie Assouline, chef – Affaires juridiques, direction Affaires juridiques – Production et Équipement de la direction principale – Affaires juridiques d'Hydro-Québec.

## 8. Réseau collecteur des centrales photovoltaïques

Le Transporteur, en raison de l'absence de son personnel durant la période des Fêtes 2019, n'est pas en mesure de se conformer au calendrier proposé par la Régie.

Avec égards, le Transporteur propose le calendrier suivant :

18 décembre 2019	Date limite pour le dépôt des DDR au Transporteur
10 janvier 2020	Date limite pour le dépôt des réponses du Transporteur aux DDR
17 janvier 2020	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants
24 janvier 2020	Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants
31 janvier 2020	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR
12 et 13 février	Audience

Le Transporteur souhaite que ce calendrier convienne à la Régie et aux intervenants.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette

/jg

c.c. Intervenants (par courriel seulement)